



La VAE (validation des acquis de l'expérience) permet d'obtenir une certification correspondant à son expérience professionnelle et personnelle. Les compétences acquises au fil des années sont ainsi valorisées au même titre que celles acquises par une formation.

Validation des acquis
Compétences

Professionnel
Enseignement

Diplôme
Études

Travail
Perfectionnement

Qualité
Formation

Expérience
Développement

Evolution
Projet

Métier

DÉFINITION DE LA VAE

La VAE (validation des acquis de l'expérience) est un **droit individuel** inscrit à la fois dans le Code du travail et dans le Code de l'éducation : « toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ».

La VAE est ouverte à tous :

Il n'y a aucun critère d'âge, de statut (salarié, artisan, bénévole, travailleur indépendant, intérimaire, etc) ou encore de niveau de formation requis.

La seule condition est de justifier d'**une année au minimum d'expérience professionnelle** présentant un lien direct avec le contenu et le niveau du diplôme visé.

QUELLE CERTIFICATION PEUT-ON OBTENIR ?

Par le biais de la VAE, sont accessibles tous les diplômes ou titres à finalité professionnelle, inscrits au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles).

Les titres et diplômes obtenus par la VAE sont les mêmes que ceux délivrés par la voie de la formation « classique » : le document remis ne mentionne pas la voie d'accès empruntée.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UNE VAE



1 Le dossier de recevabilité permet de vérifier si les conditions d'accès à la VAE sont bien remplies. C'est l'étape qui rend officielle la demande de VAE auprès de l'**organisme certificateur**. Cette première décision ne préjuge en rien de la décision finale du jury.

2 Le candidat doit constituer un dossier qui lui permet de présenter au jury les activités professionnelles exercées en lien avec la certification.

3 Entretien et /ou mise en situation professionnelle avec 3 décisions possibles :

- **Validation totale** : le titre ou le diplôme est obtenu intégralement.
- **Validation partielle** : les blocs de compétence obtenus sont valables de manière définitive.
- **Non validation** : le jury a décidé que les acquis ne correspondent pas au niveau de compétences exigées.

LES IDÉES FAUSSES SUR LA VAE



La VAE, c'est uniquement pour les personnes ayant un diplôme :

FAUX ! C'est pour tout le monde. Du non-diplômé au multi-diplômé, quel que soit le profil de la personne, ce qui compte ce sont les activités professionnelles en lien avec la certification.



Faire une VAE, c'est long et compliqué :

FAUX ! Il suffit de bien identifier avec le certificateur, la certification en lien avec les activités professionnelles et les étapes de la VAE. Un accompagnement dans la démarche permet de multiplier ses chances de validation totale.



La certification obtenue par la VAE est une certification « au rabais » :

FAUX ! La reconnaissance est identique. Ce sont exactement les mêmes certifications. Seule la façon de les obtenir est différente.



Obtenir un diplôme par la VAE nécessite de suivre une formation :

FAUX ! La VAE est une démarche volontaire, qui permet d'obtenir une «certification» officielle reconnue : diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle (CQP). Comment ? En faisant reconnaître les acquis de l'expérience, sans nécessairement suivre une formation.



Entreprendre une VAE coûte cher :

FAUX ! Il existe des financements :

- en accord avec l'entreprise,
- ou du compte personnel de formation (CPF).



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR :

- valoriser la richesse humaine de votre entreprise,
- identifier les compétences,
- améliorer la performance de votre entreprise.



L'organisation d'une VAE collective participe à l'identification des compétences et savoirs-faire de vos salariés. Elle influe à la fois sur la performance de l'entreprise et sur le développement de vos salariés.

La VAE permet de répondre aux obligations légales de l'entreprise en matière de perspective d'évolution professionnelle, de qualification et d'emploi.

C'est un moyen de répondre à la mission d'accompagnement d'évolution professionnelle de vos salariés et du maintien de leur employabilité.

La VAE constitue une reconnaissance aussi bien personnelle que professionnelle.

Elle permet de développer l'employabilité de vos salariés.

Elle renforce la fidélisation et la motivation à l'interne de l'entreprise.

Elle apporte une reconnaissance externe sur l'ensemble du marché du travail.

La VAE répond aux enjeux de développement de l'entreprise.

C'est un outil de management par les compétences qui répond aux intérêts et enjeux de votre entreprise et de vos salariés.

Elle permet l'anticipation de l'évolution des métiers et des qualifications.

C'est un instrument de mise en adéquation entre le niveau de certification des salariés et les emplois occupés.

Elle facilite l'ajustement des compétences de vos salariés aux évolutions constantes de l'entreprise.

La VAE est un dispositif à forte valeur ajoutée.

La VAE collective fait coïncider l'intérêt des salariés avec celui de l'entreprise.

Un projet collectif est aussi un facteur de cohésion qui contribue au développement de la culture d'entreprise et d'esprit d'équipe.

La certification crédibilise les compétences et l'expertise de vos salariés. C'est un axe de communication sur la qualité des services de l'entreprise. Elle permet de véhiculer une bonne image de l'entreprise.

La VAE permet de rationaliser les coûts de formation.









Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et inclusion » 2014-2020



Fort de l'expérience de plusieurs projets collectifs de VAE, et de l'expertise des certificateurs membres du comité, le CRCP VAE propose un plan d'actions sur mesure qui répond aux besoins spécifiques de chaque entreprise.





1 INFORMATION DE L'ENTREPRISE

Le CRCP VAE

-  **INFORME** l'entreprise sur les conditions réglementaires et législatives.
-  **PRÉSENTE** l'intérêt d'une démarche collective.
Enjeux pour l'entreprise - Enjeux pour les salariés.
-  **PROCÈDE** à l'analyse de la demande :
Stratégie de l'entreprise, objectifs à atteindre, qualifications recherchées.
Repérage des leviers et des freins.
-  **S'APPUIE** sur la cartographie des secteurs et des postes concernés, des publics ciblés, des qualifications existantes.
-  **IDENTIFIE** les acteurs mobilisables :
Partenaires possibles (acteurs internes et externes).
-  **ÉTUDIE** la faisabilité du projet :
Ingénierie financière.
Calendrier prévisionnel.

2 INFORMATION DES SALARIÉS

Le CRCP VAE accompagne l'entreprise pour communiquer auprès de l'encadrement, des IRP et des salariés :

-  organisation d'une information générale sur la démarche VAE,
-  présentation des phases opérationnelles du projet,
-  présentation des procédures spécifiques et des dispositifs d'accompagnement des certificateurs concernés,
-  proposition d'entretiens individuels...

3



IDENTIFICATION DE LA CERTIFICATION

Compte tenu de la diversité de l'offre de certification, le CRCP VAE s'appuie sur l'expertise de ses membres pour identifier les certifications envisageables. C'est l'étape clef de la démarche de VAE.

Les certificateurs étudient les fiches de poste et les informations fournies par le salarié dans une fiche descriptive d'activités, au regard des référentiels d'activité.

Ils procèdent à la comparaison des activités des salariés avec les référentiels les plus proches, mesurent les écarts.

Le CRCP VAE fait une restitution à l'entreprise des avis et réserves des certificateurs et aide au ciblage de la certification.

4



MISE EN PLACE DE LA PROCÉDURE

Les salariés s'engagent individuellement sur un diplôme ou titre.

Chaque certificateur concerné :

- Assure le déroulement et l'encadrement de la démarche VAE au sein de son organisation,
- Est garant du suivi des personnes engagées sur une ou plusieurs de ses certifications.

Le CRCP VAE reste à l'écoute de l'entreprise sur l'ensemble du processus de VAE collective, notamment lorsque plusieurs certificateurs sont parties prenantes.

5



BILAN DU PROJET

Le CRCP VAE :

- réalise le bilan quantitatif et qualitatif de l'action,
- propose d'éventuelles actions suite à une validation partielle,
- étudie avec l'entreprise l'opportunité de renouvellement de la démarche,
- propose une communication pour promouvoir la démarche de VAE collective.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



“ J’ai commencé comme manutentionnaire. (...) Je n’avais aucun diplôme professionnel. (...) Pour préparer ma VAE, j’ai dégrossi avec un intervenant spécialisé dans la VAE mes dernières expériences comme agent de fabrication, agent de production, conducteur de ligne. Cela nous a permis d’identifier un diplôme. (...) Ma VAE n’est pas encore terminée, mais c’est important pour moi. Si l’entreprise devait mettre la clé sous la porte, je ne sortirai pas sans rien.

Frédéric, Opérateur, Benvic Europe

“ « Je ne regrette pas de m’être inscrite pour valider mes acquis. Pour ma part, j’ai été très bien accompagnée par les personnes du DAVA durant les séances qui étaient programmées. Et surtout ravie d’avoir obtenue une mention complémentaire « vente à distance », alors qu’à ce jour je ne disposais d’aucun diplôme en rapport avec le poste que j’occupe chez Webhelp.»

Annabelle, Téléconseillère, Webhelp



“ « J’ai obtenu le BTS Négociation de la Relation Client par la VAE, mais surtout grâce à mon expérience professionnelle enrichissante à l’armée et au sein de Webhelp.

Je me suis toujours donnée les moyens et passionnée pour chacun de mes postes et j’ai vu cette VAE comme un beau challenge de valoriser ma passion et mes acquis. J’ai ressenti le besoin de concrétiser toutes mes années d’expériences passées...et ça y est, c’est dans la poche !!!

Pour ceux qui envisagent de valider leurs acquis, donnez-vous à fond, un travail personnel est nécessaire et vous y arriverez . »

Orphée, Superviseur Webhelp

“ En Bourgogne, on était les premiers à valider le titre d’agent de stérilisation. Jusque-là, notre métier n’était pas reconnu comme faisant partie du processus de soin et c’est maintenant le cas grâce à la possibilité d’obtenir cette certification par le biais de la VAE. En début de démarche, j’ai eu peur de ne pas réussir à m’exprimer, d’avoir des difficultés à faire voir mon geste professionnel mais j’ai une bonne connaissance du métier, et grâce à l’accompagnement j’ai su mettre en mots mon activité.

C’est un travail individuel, mais le fait de pouvoir échanger avec d’autres professionnels est très important, on peut se confronter au regard des autres et poser des questions, on voit qu’on est pas seul. Et puis, je travaille de nuit, alors c’est plus difficile de trouver du soutien dans l’établissement, pour moi, l’accompagnement est nécessaire.

Je suis content d’avoir fait cette VAE même si ça prend du temps, et que le jury peut être une source de stress, c’est intéressant et on se rend compte petit à petit de la valeur du travail que l’on produit. Et puis, le jury est sympa, il n’est pas là pour nous piéger, il cherche à comprendre simplement.

François, agent de stérilisation, USCPP



“

« Formatrice en Gestion d'entreprise depuis 3 ans, et dans un contexte d'évolution du marché de la formation et de multiplicité des acteurs, la VAE était pour moi l'opportunité de valider mon expérience par un titre professionnel de formateur professionnel pour Adultes (FPA). Il était important pour moi de mener cette démarche à bien, pour légitimer ma compétence à exercer ce métier et obtenir la reconnaissance de mes pairs.

Isabelle, Formatrice, AFPA

“

Après plus de 3 ans au poste d'assistant Ingénieur, j'ai décidé de m'inscrire pour obtenir la Licence Professionnelle GSIE (Gestionnaire de Système d'Information d'Entreprise) en passant par une VAE.

La réalisation de mon dossier a duré 1 an et demi avec des fréquences de travail pendant les week-end, vacances et quelques soirs pendant la semaine. En effet, le challenge réside avant tout à pouvoir s'organiser autour de la vie personnelle et professionnelle.

Le jury m'a parfaitement mis dans de très bonnes conditions avant et pendant ma présentation (...) Cette démarche me permet aujourd'hui d'avoir un recul sur mon travail et de confirmer mon choix de vie professionnel.

L'obtention du diplôme me permet d'avoir une reconnaissance auprès du milieu professionnel et m'ouvre la possibilité de postuler à des postes de niveau Ingénieur informatique.

Jérôme, Université de Bourgogne



“

Après avoir travaillé dans un restaurant parisien puis chez SEB, pendant 6 ans comme cuisinier, j'ai voulu valider mon expérience par un diplôme.

Mon entreprise m'a présenté la démarche de VAE, et ce système m'a semblé très adapté : pas besoin de suivre une nouvelle formation pour obtenir un diplôme.

(...) Mon métier a du sens dans un groupe tel que SEB, et la VAE est une belle démarche pour valoriser mes compétences. J'ai beaucoup écrit, mis sur papier ce que je fais au quotidien. (...) Mon jury était constitué de professionnels (...). Nous avons échangé sur mon expérience et mes compétences développées dans mon travail. C'est une très bonne occasion pour prendre du recul et mieux connaître son métier.

Mamiko Ito, SEB

“



(...) La VAE est un véritable outil de reconnaissance des compétences acquises en entreprise pour nos salariés et c'est pourquoi nous les accompagnons dans cette démarche. Nous sommes conscients qu'aujourd'hui un salarié a plusieurs vies professionnelles et c'est de notre responsabilité sociale que de favoriser les transferts de compétences. Transferts qui pourront servir aussi bien en interne, avec un projet d'évolution hiérarchique ou transverse, ou en externe vers une réorientation professionnelle. Un salarié qui se sent écouté, accompagné est un salarié plus impliqué au quotidien dans son travail ! (...) Chaque année, j'ai de nouvelles personnes intéressées. 1 de mes salariés prépare même sa deuxième VAE !

Aurélie Legrand, Webhelp



Ils nous font confiance : Benvic Europe, SEB, La Biscuiterie du Mistral, Webhelp...



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Tout au long de la démarche, l'entreprise soutient et encourage les salariés engagés dans une démarche de VAE

1

DÉFINIR LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE COLLECTIVE ET LES POSTES QUI SERONT CONCERNÉS



Acteurs Le service RH / Formation, les IRP, l'OPCO



Points de vigilance

Il est souvent judicieux d'informer largement. Plusieurs types de financements sont à étudier.

2

INFORMER LES SALARIÉS CONCERNÉS



Acteurs Le CRCP VAE, l'équipe RH / Formation, les IRP, l'OPCO...



Points de vigilance

Les objectifs et impacts de la démarche, envisagés par l'entreprise, devront être clairement présentés. L'OPCO peut participer à l'information collective.

3

RECUEILLIR LES FICHES DESCRIPTIVES D'ACTIVITÉ + LES CV DES SALARIÉS INTÉRESSÉS



Acteurs Le service RH / Formation au CRCP VAE



Points de vigilance

Les fiches doivent être suffisamment précises. Elles peuvent être accompagnées d'une fiche de poste.

4

RECUEILLIR LES PROPOSITIONS DES CERTIFICATEURS



Acteurs Le service RH / Formation sur proposition du CRCP VAE



Points de vigilance

Si besoin, le CRCP VAE peut organiser des entretiens individuels pour aider au ciblage de la certification.

5

CHOISIR LES CERTIFICATIONS LE PLUS EN ADÉQUATION AVEC LE PARCOURS DES SALARIÉS ET LE PROJET DE L'ENTREPRISE



Acteurs Le service RH / Formation et le salarié concerné



Points de vigilance

Plusieurs certifications de niveaux différents peuvent correspondre à un même métier.

6

TRANSMETTRE LES LIVRETS DE RECEVABILITÉ



Acteurs Le salarié (ou l'entreprise) au certificateur concerné



Points de vigilance

La recevabilité conditionne la faisabilité du projet et la mise en place de l'accompagnement.

7

METTRE EN PLACE LE FINANCEMENT



Acteurs Le service RH/ formation, l'OPCO



Points de vigilance

L'accord de prise en charge conditionne la mise en place de l'accompagnement.

8

PRÉVOIR LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT ET PLANIFIER LA MISE EN ŒUVRE



Acteurs Le service RH/ formation avec le certificateur concerné



Points de vigilance

L'accompagnement peut se dérouler sur temps de travail ou hors temps de travail. Il peut être en présentiel ou à distance.

9

FACILITER LA PRÉSENCE AU JURY DES SALARIÉS CONCERNÉS



Acteurs Le service RH/ formation avec le certificateur concerné



Points de vigilance

Chaque certificateur organise des jurys selon des procédures différentes.

10

ÉVALUER LA DÉMARCHÉ



Acteurs Le service RH/ formation, le CRCP VAE



Points de vigilance

Identifier les points de blocage et les améliorations à apporter.

11

VALORISER LA DÉMARCHÉ : COMMUNIQUER À L'INTERNE ET À L'EXTERNE SUR LES RÉSULTATS OBTENUS



Acteurs Le service RH/ formation et le CRCP VAE



Points de vigilance

Valoriser également les validations partielles de blocs de compétences et être vigilant en cas de non validation (il peut être nécessaire de proposer une poursuite de parcours ou de proposer un autre projet).



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020